

La nouvelle revue de presse

NRP décembre 2010, n°5



Dossier

Mohammed ARKOUN, «L'homme éveillé»

Société

Les universitaires algériennes face aux inégalités
d'accès aux postes de responsabilité

Djamila FERNANE

Economie

Les Investissements Directs Etrangers boudent l'Algérie

Hamid MOHAN

Droit

العنف في الشوارع و أماكن العمل بطبع
يوميّات الجزائريات

Médias

Peut-on parler de «journalisme» professionnel en Algérie ?

Ahmed Cheniki

Mémoire

[Des sites archéologiques pillés en Algérie]

Dossier El Watan

الصحيفة الجزائرية
مختارات الصحف

Dossier

Mohammed ARKOUN, «L'homme éveillé»

Décès à Paris de l'islamologue algérien M. Arkoun, p.4

Une vie contre l'obscurantisme

Abdellah TOURABI, p.5

Mohamed Arkoun, l'homme «éveillé» «J'ai décidé de comprendre, non plus de m'adapter»

Ali EL KENZ, p.6

Mohammed Arkoun et le maghreb pluriel, Une approche scientifique

Abdallah BAKOUCHE, p.8

Société

Les universitaires algériennes face aux inégalités d'accès aux postes de responsabilité

Djamila FERNANE, p.9

Economie

L'Algérie à la 136e place du Doing Business 2011 Les difficultés des PME/PMI font tache noire

Mohamed NAILI, p.10

Les Investissements Directs Etrangers boudent l'Algérie

Hamid MOHAN, p.11

L'Etat devra abandonner son statut d'actionnaire principal

Réda AMRANI, p.11

Droit

A propos de l'article 144 bis 2 du code pénal

Lyes SAM, p.12

المنفعة الشوارع و املاكه الممل يطمع بوجهيات
الجزائريات
ص. بورويلة p.13

Médias

Peut-on parler de journalisme « professionnel » en Algérie ?

Ahmed Cheniki, p.14

Mémoire

Le patrimoine culturel en péril [Des sites archéologiques pillés en Algérie]

Dossier El Watan, p.15-16

Bibliographie, p.17

*La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse »,
créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.*

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :



CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadi Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 • Courriel: nrpresse@yahoo.fr

Site web: www.cdesoran.org

Ont collaboré à ce numéro

Faïza GACHI

Bernard JANICOT

Hizia LAKEDJA

Youcef MOKHTAR-

BELMOKHTAR

Fayçal SAHBI

Mehdi SOUIAH

Leila TENNCI

Houari ZENASNI

Si vous voulez recevoir gracieusement les numéros suivants de la Nouvelle Revue de Presse, envoyez-nous un message à l'adresse suivante:

nrpresse@yahoo.fr

Les idées exprimées dans les textes repris par la NRP n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Pourquoi consacrer tout un dossier de la Nouvelle Revue de Presse à cet illustre anthropologue et islamologue qui vient de décéder ?

Sans doute faut-il évoquer une convergence: d'une part la Revue de Presse est née et a longtemps été l'œuvre du Centre des Glycines à Alger, lieu de rencontre entre chrétiens et musulmans, entre personnes de toutes nationalités, de toutes formes de pensée. Mohammed Arkoun fut cela. Les articles qui suivent s'en font l'écho : un artisan infatigable de la rencontre entre croyants de religions différentes, musulmans, chrétiens, juifs et autres. Homme d'une rencontre rigoureuse, sans concessions, mais dans une grande ouverture d'esprit.

D'autre part, la NRP est produite grâce à la collaboration active de l'équipe du CDES d'Oran, centre au sein duquel l'anthropologie, et tout spécialement celle qui concerne l'Algérie et le Maghreb, veut avoir toute sa place. Et Arkoun fut aussi cela, un anthropologue attentif aux sociétés maghrébines, dans la multiplicité des cultures, des langues parlées et écrites. Un intellectuel libre, mettant souvent le doigt « là où ça fait mal. » L'article de la Revue *Insaniyat* dont nous publions des extraits – mais qui est à lire dans son intégralité – est un bon exemple de cette vision perçante et de cette critique acerbe – mais solidement fondée – qui furent celles de Mohammed Arkoun.

Concilier Islam et Modernité, ce fut le fil conducteur de toute la vie et la pensée de Arkoun ; un Islam constamment relu à la lumière de toutes les sciences offertes à nous aujourd'hui, linguistique, anthropologie, histoire, philosophie... Une Modernité devant laquelle il n'était pas béat, mais qui à ses yeux était indispensable à tout travail critique sur la pensée coranique et musulmane. Elle a permis entre autre la sécularisation, la séparation entre ce qui relève de la sphère de l'Etat et du collectif, et ce qui relève de la sphère privée.

« Repenser la tradition islamique aujourd'hui est un acte intellectuellement urgent et nécessaire, politiquement et culturellement déstabilisant, et psychologiquement et socialement délicat. Nous sommes, en fait, obligés de mettre à nu de manière beaucoup plus claire que l'a faite la critique classique, les fonctions idéologiques, les manipulations sémantiques, les ruptures culturelles et les incohérences intellectuelles qui se sont réunies pour délégitimer ce que, pendant des siècles, nous avons été conduits à penser – et à vivre – qu'il exprimait l'authentique expression de la Volonté divine manifestée dans la Révélation... Nous devons emprunter les méthodes actuelles de pensée ouvertes par les sciences de l'homme et de la société... Pour être encore plus clair, la pensée religieuse est à la recherche de penseurs indépendants, après avoir été, pendant des siècles, soit le monopole de fonctionnaires zélés, soit la cible de polémistes ayant d'autres objectifs » déclarait-il à Grenade en Avril 1986.

Sa pensée vigoureuse, novatrice, basée sur une solide érudition, n'a pas été sans provoquer des réactions tout aussi vigoureuses de la part de ses détracteurs.

Dépassant sa propre personne, il déclarait dans une conférence prononcée à Paris en 2006 : « Tous les Arabes se plaignent de ne pas avoir d'intellectuels, il faut se donner le temps de savoir qu'il y en a et de les lire ».

Bernard JANICOT

Décès à Paris de l'islamologue algérien Mohamed Arkoun

Le professeur Mohamed Arkoun, grand islamologue algérien, fervent défenseur du dialogue entre les religions, est décédé mardi soir à Paris à l'âge de 82 ans.

Le professeur Mohamed Arkoun, grand islamologue algérien, fervent défenseur du dialogue entre les religions, est décédé mardi soir à Paris à l'âge de 82 ans, ont annoncé ses proches.

Professeur émérite d'histoire de la pensée islamique à la Sorbonne, le défunt était l'un des initiateurs du dialogue inter religieux.

Né en 1928 à Taourit-Mimoun (Kabylie), dans un milieu très modeste, il fréquenta l'école primaire de son village natal, avant de poursuivre ses études secondaires à Oran. Par la suite, il étudia la littérature arabe, le droit, la philosophie et la géographie à l'université d'Alger. Avec le soutien du



professeur Louis Massignon, il a pu préparer l'agrégation en langue et littérature arabes à la Sorbonne. Il enseigna par la suite dans plusieurs universités, et en 1980, il est nommé professeur à la Sorbonne nouvelle-Paris III. Parmi ses principaux ouvrages, "Histoire de l'islam et des musulmans en France du Moyen-Age à nos jours", un ouvrage encyclopédique qui raconte une histoire commune et millénaire, auquel avaient participé de nombreux historiens et chercheurs. Il était également l'auteur de plusieurs autres ouvrages dont notamment "l'islam, religion et société", "l'islam, hier et demain", "l'humanisme arabe", "lectures du Coran", "l'islam, morale et politique", "Pour une critique de la raison islamique" et bien d'autres publications et contributions dans ce domaine. L'université d'Exeter (Royaume-Uni) lui attribua ensuite le titre de docteur honoris causa et, en 2001, il fut invité à donner les "conférences de Gifford" à l'université d'Edimbourg (Ecosse), un des honneurs les plus prestigieux permettant à un chercheur de grande renommée de contribuer à l'avancement de la pensée théologique et philosophique. Il reçut, en 2002, le 17e "Giorgio Levi Della Vida Award" pour l'ensemble de ses contributions dans le domaine de l'étude islamique et, en 2003, le Prix Ibn Rochd.

Principaux ouvrages

Mohammed ARKOUN et Maurice BORRMANS : L'Islam : religion et société. Interviews dirigées par Mario Arosio Traduit de l'italien par Maurice Borrmans. Ed. du Cerf. 1982

Mohammed ARKOUN et Louis GARDET : L'Islam hier, demain. Paris : Buchet-Chastel, 1982

l'Humanisme arabe au Xe siècle (1982, Vrin), Lectures du Coran (1982, Maisonneuve et Larose),

Pour une critique de la raison islamique (1984, Maisonneuve et Larose),

l'Islam, morale et politique (1986, Desclée de Brouwer/Unesco),

Ouvertures sur l'islam. Paris : Grancher, 1992

Penser l'islam aujourd'hui. Alger : Laphomic ENAL, 1993.

Mohammed ARKOUN et Joseph MAÏLA : De Manhattan à Bagdad. Au-delà du bien et du mal. Desclée de Brouwer. 2003

Mohammed ARKOUN, Humanisme et Islam : Combats et propositions, 311 pages, Librairie Philosophique Vrin (4 avril 2005).

Mohammed ARKOUN, "La pensée arabe, 128 pages, Que sais-je ?, PUF, (1991), 7e édition (10 septembre 2008)

Participation à des ouvrages collectifs:

La Liberté religieuse dans le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam, Colloque international à l'abbaye de Sénanque. Préface de Claude Geffré. Ed du Cerf, 1981

Christianisme, judaïsme et islam Fidélité et ouverture. Sous la direction de Mgr Joseph Doré. Ed. du Cerf, 1999

Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours, Mohammed Arkoun, Collectif, Jacques Le Goff (Préface). Ed. Albin Michel, 2006

Mohammed ARKOUN

Une vie contre l'obscurantisme

Abdellah TOURABI

[...]

En moins de cinq mois seulement, la scène intellectuelle arabe a perdu trois de ses plus grandes figures, symboles d'une pensée libre, qui ferraille contre le dogmatisme et tente de faire sortir le monde arabe et musulman de sa léthargie. Après la disparition du philosophe marocain Mohammed Abed Jabri (le 3 mai) et du penseur égyptien Nasr Hamid Abou Zayd (le 10 juillet), l'islamologue algérien Mohammed Arkoun a tiré sa révérence dans la nuit du 14 septembre, à Paris. Les trois intellectuels avaient en commun le projet d'établir de nouveaux fondements, modernes et rationnels, pour l'étude de l'islam en tant que religion, Histoire et civilisation. Dès le début des années 1960, Mohammed Arkoun s'est engagé dans la recherche sur l'analyse du texte coranique et sa compréhension. Il s'est livré également à une critique, sans concession, des lectures figées et traditionnelles qui refusent de prendre en considération le poids de l'Histoire et de la culture dans la naissance de l'islam et de la révélation. Une position qui lui a valu l'animosité et la rancune tenace des milieux traditionnels et fondamentalistes, qui voyaient d'un mauvais œil tout projet intellectuel risquant d'ébranler leur emprise sur le champ religieux.

Question de contexte

Mohammed Arkoun se présentait comme l'héritier d'une lignée de penseurs musulmans, allant jusqu'aux Moutazilites, qui privilégient l'usage de la raison et l'interpellation de différentes sources du savoir pour comprendre et saisir le Coran. Selon l'islamologue algérien, le texte coranique est un objet permanent de questionnement, d'analyse et de relecture. Il serait donc dangereux de prétendre saisir totalement et définitivement le

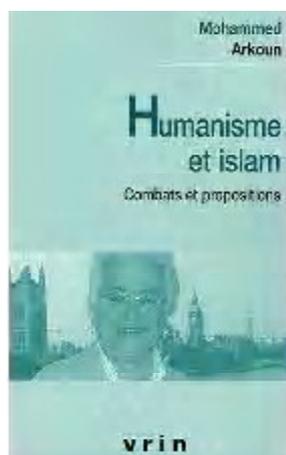
sens de ses versets et épuiser ses secrets, comme le font certains livres d'exégèse (Tafsir). Pour Arkoun, "le Coran est un texte ouvert qu'aucune interprétation ne peut clore de façon définitive et 'orthodoxe'. Au contraire, les écoles dites musulmanes sont des mouvements idéologiques qui soutiennent et légitiment les volontés de puissance de groupes sociaux en compétition pour l'hégémonie". Et pour cela, les musulmans ne doivent pas se priver de l'usage des sciences sociales modernes, que

ce professeur à la Sorbonne sollicitait constamment dans ses travaux sur le texte fondateur de l'islam.

Selon Arkoun, tout discours sur le Coran, et sur l'islam en général, est conditionné par l'horizon intellectuel et culturel de son auteur, ainsi que par les contraintes que le pouvoir politique et la nature de la société lui imposent. C'est dans cette optique qu'il critiquait sévèrement la dérive politique et idéologique qui veut faire du Coran un moyen de domination, d'oppression et d'asservissement, alors qu'il était au départ un texte novateur et de libération. Mohammed Arkoun se plaignait souvent de cette tendance qui assèche le Coran de sa dimension symbolique au profit d'une lecture étroite qui instrumentalise le texte sacré à des buts purement politiques. Il s'en prenait également aux Etats arabes et musulmans dans la mise en place de ce qu'il appelait "une ignorance institutionnalisée", c'est-à-dire une vision biaisée et aveugle de l'identité et des rapports à l'égard du "non-musulman". Le prétendu choc des civilisations ne serait plutôt qu'un choc des ignorances institutionnalisées, dont l'enseignement, la culture et les médias sont les principaux vecteurs.

Identité multiple

Pendant de longues années, Mohammed Arkoun était animé par la volonté de jeter des ponts de compréhension et de dialogue entre les trois religions monothéistes : le judaïsme, le christianisme et l'islam. A l'instar de son professeur et mentor, l'orientaliste français Louis Massignon, il estimait que les zones de convergence et de connexion entre ces révélations sont plus étendues que les



points de discordance et de collision. L'intellectuel algérien était ainsi membre du Groupe de recherches islamo-chrétien (GRIC), au sein duquel il a pris part à des débats avec des penseurs et philosophes chrétiens autour de questions sur le Coran et la Bible. Toutefois, Mohammed Arkoun s'est montré souvent critique à l'égard de la responsabilité des théologiens juifs, chrétiens et musulmans dans l'élaboration d'identités rigides, qui se forment à travers l'exclusion et le bannissement de l'autre, au lieu de son intégration [...].

Mohamed Arkoun, l'homme «éveillé»

«J'ai décidé de comprendre, non plus de m'adapter»

Ali EL KENZ

[...]

Arkoun [...] a grandi à Oran qu'il quitte en 1954 pour préparer son doctorat à l'Institut parisien d'études islamiques. Il est nommé maître-assistant à la Sorbonne en 1961. Mais sans être dans une position de rupture brutale avec l'orientalisme classique représenté par Blachère, Laoust, Pellat et Brunschvig, il se sent plus proche de Jacques Berque qui avait déjà opéré la rupture avec les «anciens» et de Maxime Rodinson, plus tard de Bourdieu, tous, plus ouverts aux sociétés présentes, qu'ils commencent à analyser avec les méthodes nouvelles des sciences humaines.

Cette démarche moins «frontale» que celle de Anouar Abd El Malek lui permettra tout au long de son parcours d'universitaire d'être reconnu par le milieu universitaire français pour ses compétences scientifiques tout en restant ferme sur le «retournement épistémologique» opéré par ce nouveau courant qui libère progressivement la recherche du «fief des arabisants». Ces «textualisants» comme les avait appelés Jacques Berque, qui pouvaient déchiffrer et interpréter un texte ancien, mais étaient incapables de comprendre une discussion de village. Dans les années 1970, il est nommé avec Djamel Eddine Bencheikh, directeur de département et prend la direction de la prestigieuse revue Arabica en 1980. Exit Charles Pellat, avec lequel il s'était affronté des années durant.

Son intégration scientifique réussie, il reste pourtant sur «le fourneau» et surtout mène son combat sur deux fronts. Contre une partie du milieu universitaire français qui le considère comme un «intrus» dans la recherche métropolitaine, un «infiltré» même quand il insiste sur l'humanisme musulman ; lors de son passage à l'université d'Amsterdam, certaines mauvaises langues l'appellent alors «l'Ayatollah d'Amsterdam». Mais pire et plus triste, il est obligé aussi d'affronter les siens, en Algérie et ailleurs qui l'accusent de tiédeur, de mécréance même parce qu'il ne vilipende pas, mais argumente. Après quelques passages en Algérie qui le remplissaient de joie et d'espoir d'y développer un courant de recherches dans le filon qu'il avait ouvert, il se résignât mais maintint le cap ailleurs. Car Mohamed Arkoun avait la carrure et l'intelligence du long cours. Son humour, qu'il avait incisif et sa curiosité insatiable l'ont gardé, malgré ces batailles multiples contre des adversaires dédoublés, dans une jeunesse qui a étonné et ravi plus d'un d'entre nous, ses cadets

Extraits d'entretiens

- «Pour diminuer la prolifération des poux, je devais avoir la tête rasée chaque semaine, ce qui me rendait particulièrement jaloux des chevelures blondes de mes camarades français ! Très tôt, ces «détails» matériels ont pris pour moi des dimensions culturelles et intellectuelles ; je voulais comprendre pourquoi une large partie de la population «indigène» était vouée à une existence difficile, précaire, rude, alors que les villes, et davantage en-

core les villes de l'Oranais, offraient des espaces publics, des magasins, des cafés, des villas, des jardins dont la conception et la propreté, l'élégance, l'agencement, le confort, l'entretien, contrastaient si violemment avec l'état extérieur et intérieur des «médnas» et des quartiers «indigènes».

[...]

- «C'est vraiment la situation de minoritaire, avec tout ce que la minorité a à faire d'efforts pour s'insérer dans des majorités et des majorités dominantes, dominantes par la langue, dominantes par la culture, dominantes par leur statut social. Et tout cela m'a posé constamment des problèmes d'adaptation. Et puis, chemin faisant, à un moment donné, ce n'était plus l'adaptation, c'était la critique. Parce qu'on s'adapte à quelque chose, on croit qu'on s'émancipe, on découvre des choses nouvelles, etc., on grandit en découvrant autre chose, mais à un moment donné, on se pose des questions. Est-ce que c'est bien de s'adapter à quelque chose dont on n'a pas fait la critique ? Donc, déjà à partir du second cycle au lycée, je commençais à me poser des questions sur la question même de l'adaptation et de la légitimité des efforts à faire pour s'adapter à une langue, une culture, sans lui poser de problèmes. Est-ce que ça vaut le coup de simplement s'intégrer ? Et c'est de là qu'est partie la critique.»

- «Très tôt, je me suis aperçu que ce qu'écrivaient les historiens, était quelque chose de très superficiel, quelque chose de très conventionnel, qui ramenait cet ensemble très diversifié à des notions très rudimentaires concernant l'Islam et concernant les Arabes, même pas la culture arabe. Et donc, au fur et à mesure que j'avancais dans mes diplômes, je me détachais en même temps de l'enseignement que je recevais. (...) C'était avant l'indépendance, dans un esprit que l'on pouvait deviner. A part deux ou trois professeurs, c'était le regard de ce que l'on appelait la science coloniale contre laquelle il a fallu s'armer pour ne pas se laisser entraîner dans cette présentation-là.»

- [...] Ma résistance à l'islamologie classique s'enracine dans le souci de donner une voix, au moins dans l'écriture historique et anthropologique, à tant de groupes socio-éthno-culturels soumis toujours et partout à l'implacable dialectique de la puissance et des résidus.» [...]

- «L'islamologie classique s'en tient à l'étude de l'Islam à travers les écrits des docteurs revendiqués comme tels par les croyants. Ce qui caractérise l'Islam, vu exclusivement à travers les écrits, c'est le privilège implicitement reconnu à l'implacable solidarité entre l'Etat, l'écriture, la culture savante et la religion officielle. Ce choix entraîne une relative négligence des aspects suivants : L'expression orale de l'Islam ; le vécu non écrit et non dit même chez ceux qui peuvent écrire ; le vécu non écrit, mais parlé ; les expressions écrites de l'Islam jugées non représentatives[...]

Mohammed Arkoun et le Maghreb pluriel

Une approche scientifique

Abdallah BAKOUCHE

Objet de recherche/problématique

S'inscrivant en faux contre les discours « officiels » nationalistes et/ou des élites aristocratiques citadines, qui privilégient dans la culture-identité-personnalité maghrébines les attributs arabe et islamique (quasi exclusivement), soit deux mémoires valorisées et activées, quoique opportunément associées à d'autres « mémoires » (i. e. berbère), Mohammed Arkoun défend plutôt une définition socio-anthropologique des composantes de la culture maghrébine. A cet effet, il se donne pour tâche de valoriser et d'intégrer toutes les étapes historiques, a fortiori, marquantes, que traversa le Maghreb, c'est-à-dire latino-romaine, arabo-islamique, turque, française et nationale. Là où les « Pouvoirs neutralisateurs » défendent et partant justifient une unité culturelle, soucieuse d'intégration sociale et politique, M. Arkoun se défie de « l'idéologique », et oppose le modèle d'une société maghrébine plurielle, dans ses expressions et ses « mémoires », assumant pleinement ses héritages historico-culturels, malgré les « ruptures » historiques, à la faveur de la diversité, et des contrastes, richement éducatifs. Sa démarche vise surtout à valoriser les cultures dites « populaires », sans écritures, injustement opposées à la culture « savante », dominante et souvent solidaire de la « raison d'Etat ». A ce titre, son discours « scientifique, à la fois ambitieux, exigeant et rigoureux, est anticipateur, et à certains égards subversifs. Il prend les traits d'un « projet intellectuel exhaustif », audacieux et laborieux, s'inscrivant sur le long terme, et nécessitant la collaboration de nombreuses équipes de chercheurs. [...]

Grandes ruptures : « refoulements » et « oublis »

[...] Procédant à une « psychologie de l'histoire », M. Arkoun évoque les « ruptures » dans le long parcours du Maghreb, ayant par conséquent induit des « refoulements » et « oublis », se traduisant ainsi par les « héritages atrophiés », à la faveur de mémoires « sélectives » et partant « orientées ». Ainsi, il considère que l'Histoire du Maghreb est fragmentée et lacunaire, car trop marquée par les dispersions et les ruptures culturelles, aussi bien dans ses sources que dans ses phases : romaine, arabe, turque, française, nationale. De telles discontinuités géopolitiques se traduisent par des « refoulements » collectifs dans chaque période historique.

L'Héritage savant : Histoire-langues-cultures

[...] Parmi les obstacles « épistémologiques » qui ne cessent de retarder l'avènement d'une ère de « réévaluation critique » des composantes historico-culturelles, sociologiques et anthropologiques des sociétés maghrébines, l'auteur met en cause les « dérives » vers un « Islam militant » et un « arabisme abstrait et intolérant », accentués après les indépendances. Par ailleurs, il marque sa distance avec ce qu'il appelle les « deux dogmatismes » opposés, successifs, à savoir la « science coloniale » et la « science nationaliste », et engage les protagonistes à une « exigence scientifique », soucieuse de rétablir les « droits de la connaissance ».

[...] En ce sens, malgré la « résistance africaine » à la romanisation, et bien que la « science coloniale » ait fait un usage politique de cette époque, il récuse la « science nationaliste » qui rend impensable le « Maghreb romain », effaçant ainsi une mémoire porteuse de la dimension méditerranéenne, qui à l'extrême participerait de l'« identité maximale » du Maghreb; outre les dimensions arabe et islamique. Par là, il dénonce la rupture des pays maghrébins, du moins l'Algérie avec ses ressources anthropologiques, géo-historiques, et géopolitiques [...].

L'Héritage « oral » : Dialectes-cultures-Islam « populaires »

Poursuivons l'exposé des observations critiques de M. Arkoun en matière de politique linguistico-culturelle appliquée au Maghreb. Dans l'article-programmatif, consacrée aux cultures du Maghreb, l'auteur affiche une intention de « dédramatiser la question linguistique ». Il y invite à poser les vrais problèmes qui conditionnent l'entrée du Maghreb dans une modernité curieuse de considérer également toutes les expressions culturelles. S'il souligne que l'« arabe » comme langue officielle est un fait indiscutable, en revanche, il engage les pays maghrébins à revoir les méthodes, les domaines et à soumettre davantage l'arabisation à la recherche et aux décisions communes, par delà les contingences politiques changeantes. Il s'appesantit surtout sur le phénomène de la diglossie qui élargit le fossé entre les « lexiques scientifiques » sans cesse retravaillés par les chercheurs occidentaux et la langue « arabe », qu'il juge « handicapée » par les usages de l'imaginaire populiste.

Aussi, convient-il de préciser que cette diglossie se complique davantage, au Maghreb, en raison de la pratique de deux sortes de dialectes très vivants : les dialectes berbères et les dialectes arabes. Parce que rarement écrits, ces derniers représentent un niveau « oral », de forme linguistique « dégradée », souligne M. Arkoun, et corollairement produisant des cultures populaires « méprisées », comparativement à la langue arabe savante, noble et sacrée, intronisée par le triomphe de l'Etat islamique classique. Justement, c'est contre ce « mépris » des « cultures populaires exacerbé par les « Etats-Nations-Partis », qui incriminent le colonisateur d'avoir « avili » l'arabe/savant, que M. Arkoun s'indigne [...].

En guise de conclusion

Sans doute, l'origine du projet intellectuel exhaustif de prise en charge critique de l'ensemble des héritages maghrébins, est dictée par une réaction indignée de M. Arkoun contre les usages « idéologiques » envahissants des Etats-Nations maghrébins post-indépendants [...] il ne fait aucun doute que le pluralisme culturel que défend le projet arkounien a le mérite de provoquer à nouveau des débats sur diverses questions culturelles qu'on croyait réglées. En fait, son œuvre en déploiement continu, fonctionne comme un contre système.

Difficultés des relations entre musulmans et chrétiens

C'est le titre d'un article de Mohammed Arkoun publié par la Revue de l'Institut Catholique de Paris (avril/juin 1982) dont nous rapportons les principaux passages.

[...] Il me faut dire un mot du cadre international dans lequel s'inscrivent les rencontres, les « dialogues », les échanges, les affrontements entre monde musulman et occident.

Soulignons d'abord la grande dénivellation historique entre ces deux mondes telle que la terminologie elle-même l'atteste : on accole un qualificatif apparemment religieux au monde musulman, tandis que personne ne dit plus depuis longtemps, monde ou Occident chrétien. De fait, aucune entente en profondeur, aucun projet engageant le destin humain ne peuvent advenir entre deux mondes qui ne s'interrogent pas sur la genèse, donc la signification, de cette dénivellation historique. On préfère éteindre ce sujet brûlant avec les lieux communs des discours officiels qui exaltent « l'amitié des peuples », la grandeur de l'Islam, la nécessité du rapprochement entre musulmans et chrétiens, etc.

Le discours islamique de combat développe l'idée que, si l'Islam continue de nourrir, de guider les sociétés où il domine, c'est parce que, contrairement au christianisme, il apporte une réponse plus adéquate aux problèmes des rapports entre religion, politique et société ; entre autorité spirituelle légitimante et pouvoirs divers exercés dans la cité. Non seulement il n'y a pas lieu de séparer religion et Etat, religion et politique mais il faut affirmer et développer la supériorité de la solution islamique de portée universelle, sur la solution erronée, dangereuse, de l'Occident laïcisé.

L'occident de son côté, célèbre la grandeur de l'expérience démocratique fondée sur le suffrage universel, de la sécularisation de l'existence sociale, réduisant la vie religieuse aux croyances personnelles et à l'initiative privée.

Ces divergences culturelles de grande portée philosophique ne font jamais l'objet de confrontations sérieuses au niveau de tout le personnel politique et de tous les agents économiques qui signent des accords de coopération, des contrats d'échange, des traités d'amitié. Pour les raisons indiquées plus haut, elles ne sont pas davantage analysées dans les rencontres culturelles ou religieuses pourtant très nombreuses. Elles continuent ainsi de nourrir une perception mutuelle très négative des valeurs ultimes prônées par chaque monde.

On saisit ici un des drames de notre époque : l'impératif économique, la guerre économique entre

les pays les plus « évolués », ne laisse aucune place à la quête philosophique du sens de ce que chaque protagoniste de l'histoire contemporaine engage dans et par ses décisions.

Après avoir évoqué le progrès technologique, les révolutions scientifiques et intellectuelles que l'occident a connues depuis le 16ème siècle et leur impact, avec plusieurs siècles de retard, sur le monde arabo-musulman, notamment la dépendance que cela entraîne, l'A. poursuit :

Ces interventions vont se faire dans des situations sociales, des situations culturelles restées extrêmement archaïques et attachées à des croyances, attachées à des pratique politiques, attachées à un système de parenté : la tribu, le clan, la famille patriarcale qui, précisément, n'ont pas changé du fait que, dans ces sociétés, il n'y a pas eu de grand mouvement qui a bouleversé les sociétés en Occident, mouvement d'industrialisation et mouvement de modernisation, à la fois des institutions, de l'agriculture, de la vie intellectuelle, de la production, etc. Cela va provoquer des déséquilibres effroyables qui sont vécus d'une manière extrêmement douloureuse par toutes les couches des sociétés dominées et satellisées, à l'exception des couches et des classes que l'on appelle dirigeantes et qui, formées dans les universités occidentales, conduisent les négociations, signent des contrats avec leurs homologues d'Occident.

Si l'on veut se libérer des préjugés anciens sur l'islam et les musulmans, des imageries développées par des journalistes pressés ou malveillants, des apologues de certains auteurs qui dénigrent la civilisation occidentale pour mieux exalter « les promesses de l'Islam » dans un style étranger à toute interrogation scientifique, il est nécessaire de s'engager dans l'étude approfondie de toute les questions que je viens de mentionner. Mais où mener de telles études ? Sous la direction de quels maîtres, détestés, rejetés par bien des intellectuels musulmans ? Ou dans les jeunes universités arabes ou « islamiques », où les sciences sociales et humaines restent encore largement ignorées dans les programmes et même dans les chaires officiellement reconnues ? Autres inégalités ; autres obstacles aux efforts novateurs, clarificateurs, émancipateurs.



Les universitaires algériennes face aux inégalités d'accès aux postes de responsabilité

L'irréversible arrivée en masse de femmes ayant bénéficié d'une formation supérieure sur le marché du travail aura, à n'en pas douter, des répercussions, aussi bien, sur la vie des entreprises que sur celle plus large, de la société algérienne.

Si l'investissement de l'enseignement supérieur par un nombre impressionnant de jeunes femmes a, à l'évidence, normalisé la présence de l'élément féminin dans les divers rouages de la formation universitaire (enseignement, encadrement pédagogique, encadrement administratif, etc.), leur relative percée professionnelle n'a, paradoxalement, pas fait disparaître les inégalités entre hommes et femmes, notamment, lorsqu'il s'agit d'accéder aux sommets des hiérarchies.

Le constat que la réalité des faits nous a contraints d'établir est on ne peut plus clair : dans pratiquement toutes nos universités, force est de constater que plus on s'élève dans la hiérarchie et plus les femmes se font rares et largement minoritaires, pour ne pas dire inexistantes, aux plus hauts postes de responsabilité. Un non sens, mais aussi et surtout, une véritable injustice très mal vécue par les femmes qui éprouvent d'énormes difficultés à franchir ce véritable « plafond de verre » dressé par des administrations machistes, en dépit du fait qu'elles représentent, au minimum, 50% de la population active.[...]

Il est intéressant d'identifier le faisceau d'éléments qui entre dans la composition de ce « plafond de verre » qui entrave la promotion hiérarchique, pratiquement à tous les niveaux organisationnels. Divers obstacles artificiels auxquels se mêlent de tenaces préjugés socioculturels (prétendue infériorité génétique de la femme, divers stéréotypes, le machisme, etc.), mais aussi, structurels (organisation du temps de travail défavorable aux femmes, difficultés de transport, manque d'encouragement etc.) et, il faut le reconnaître, l'adoption par certaines universitaires de valeurs qui ne favorisent pas l'estime et le compter-sur-soi, entravent la percée des femmes auxquelles on a pourtant donné la formation requise pour occuper de hauts postes de responsabilité.

Il n'y a pas de discrimination au niveau du contenu des formations, les hommes et les femmes recevant chacun dans sa spécialité les mêmes enseignements. Certains évoquent l'hypothèse, selon laquelle, la femme n'arriverait jamais à organiser son temps et

Djamila FERNANE

combiner comme il se doit ses responsabilités familiales et ses engagements professionnels, ce qui devrait d'emblée, la dissuader de postuler à un haut poste de responsabilité. Un postulat vite contredit par les réalités du terrain, à l'exemple de ces femmes entrepreneurs dont les statistiques en notre possession nous apprennent que les trois quarts d'entre elles sont mariées, 84% ont un ou plusieurs enfants, sans pour autant souffrir d'un déchirant choix à faire entre la famille et l'activité professionnelle, la réalité faisant au contraire apparaître un très sain équilibre entre les exigences d'épouse, de mère et d'entrepreneur.

Entraves à la promotion des femmes

Pour justifier et expliquer ce phénomène, on a souvent évoqué l'hypothèse d'un retard historique dans l'accès des femmes à l'éducation et aux diplômes et la rareté de celles-ci dans les viviers de la formation supérieure. Ce qui était effectivement vrai durant les premières années de l'indépendance ne l'est, évidemment, plus de nos jours.

En effet, si à peine, une femme sur trente travaillait en 1966, souvent avant le mariage ou après le divorce, nous apprennent les statistiques de l'époque, les choses ont, à l'évidence, beaucoup changé aujourd'hui, pour persister dans cette fausse certitude. Le constat largement corroboré par les statistiques est que plus 65% des diplômés de la santé, 60% de l'éducation et environ 40% des effectifs de l'administration publique sont des femmes.

[...] Le taux de passage des femmes du grade de maître assistant à celui, très convoité, de professeur est beaucoup plus faible que celui des hommes, et ce, indépendamment de la réalité des effectifs concernés fortement dominés par les femmes. On peut, à titre d'exemple, constater qu'à la faculté des sciences économiques et de gestion de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, seule une femme sur les 56 enseignantes de grade de maître assistant et maître de conférences de classe A et B que compte cette faculté a pu accéder au grade de professeur.[...]

Suite à une enquête conduite respectivement au niveau des secteurs de l'éducation, des banques et certains services publics, à l'occasion de la quelle nous avons interrogé une vingtaine de femmes cadres, nous avons constaté que 60% de celles qui n'ont pas encore obtenu un poste hiérarchique ou l'avan-

cement hiérarchique convoité, souhaitent concrétiser leurs ambitions, ce qui montre, à l'évidence, que s'agissant d'avancement dans la carrière, les femmes ne sont pas moins ambitieuses que les hommes. Si elles se montrent moins ardentes que les hommes dans la course aux postes de responsabilité c'est parce qu'elles sont bien conscientes qu'il existe dans notre pays une sorte de discrimination institutionnalisée en matière qui privilégie outrageusement la gente masculine.

Le processus de sélection et, dans de nombreux cas, de cooptation de femmes diplômées à des postes de responsabilité n'est, à l'évidence, pas neutre et totalement biaisé par un mode de désignation, sexué et fortement dominé par des hommes qui, à bien des égards, entravent la voie des promotions féminines. Le constat est, en tout cas, valables s'agissant de nos universités où les femmes ayant le grade de professeur, de chef de département et autres hautes fonctions, ne sont pas légions et ne sont pas prêtes de l'être au regard des préjugés et du mode de nomination totalement inféodé aux hommes. Il convient, en outre, de rappeler que l'enseignant chercheur est, aujourd'hui encore, évalué sur la base de critères tels que le nombre de publications, leur rythme et la notoriété des revues académiques utilisées, autant de critères qui contribuent à l'exclusion des femmes qui ne peuvent s'y conformer pour diverses raisons liées à la nature de femme, comme par exemple, la maternité et la prise en charge d'enfants de bas âge.

Appliquées dans les entreprises de telles normes – comme par exemple la disponibilité ou les critères d'âge pour l'accès à des postes de responsabilité – contribuent à entretenir chez les managers des attentes beaucoup plus favorables aux hommes qui les conduisent à douter de la compétence et de l'engagement professionnel des femmes postulantes à des postes de responsabilité. L'environnement socio-professionnel, fait de tenaces préjugés sur l'éligibilité des femmes aux postes hiérarchiques est, tel, qu'il est très difficile pour une universitaire algérienne de se frayer un chemin vers les sommets de la hiérarchie, ceux-ci semblant être, comme par fatalité, strictement réservés aux hommes.[...]

L'Algérie à la 136e place du Doing Business 2011

Les difficultés des PME/PMI font tache noire

En dépit des efforts consentis et d'un discours officiel plutôt optimiste, le climat des affaires ne cesse de se dégrader en Algérie.

Mohamed NAILI

Après avoir été accablée au sujet des contraintes auxquelles sont confrontés les investissements étrangers et la prolifération caractérisée des pratiques liées à la corruption, encore une fois, l'Algérie vient d'hériter d'une place pas du tout reluisante dans le classement des pays en matière des facilités accordées aux entreprises locales. Dans le rapport Doing Business 2011 de la Société financière internationale, filiale de la banque mondiale, rendu public ce vendredi 5 novembre, l'Algérie occupe la 136e place sur un classement totalisant 187 pays à travers le monde. Le classement tient compte des paramètres relatifs aux facilités dont jouissent les entreprises locales, principalement les PME/PMI, que ce soit pour l'accès au crédit ou au développement de leurs activités.

Avec cette position, l'Algérie est ainsi devancée par les pays maghrébins comme la Tunisie et le Maroc qui occupent respectivement les 55ème et 114ème places dans ce nouveau classement Doing Business 2011. Cette mauvaise posture où caracole l'Algérie dans ce classement s'explique évidemment par les difficultés non moins importantes que rencontrent les entreprises économiques, notamment celles du secteur privé, pour l'accès aux sources de financement ou encore par la persistance des pratiques bureaucratiques sous diverses formes et autres lourdeurs administratives.

Ce classement étant basé sur « l'analyse des réglementations qui s'appliquent aux entreprises d'une économie au cours de leur cycle de vie, notamment leur

phase de démarrage et d'exploitation, leurs échanges commerciaux transfrontaliers, le paiement de leurs impôts et taxes et leur fermeture », est-il souligné dans le communiqué de la banque mondiale. Autant de facteurs pour lesquels, d'ailleurs, l'Algérie accuse un retard non moins important en matière de développement du secteur de la PME/PMI qui ne compte actuellement que près de 300 000 entités alors que la norme mondiale requiert un



seuil de 50 PME par 1000 habitants.

Freiner la mortalité des entreprises

Il y a quelques mois, le Centre national du registre de commerce (CNRC) a fait état d'une moyenne de 30 000 PME/PMI qui disparaissent chaque année. Les relations entre le marché bancaire et le monde de l'entreprise n'ont pas connu non plus le progrès escompté depuis des années. Les chefs d'entreprises relèvent constamment l'attitude d'austérité qu'adoptent généralement les banques, notamment celles du secteur public, vis-à-vis des demandes de crédits pour le financement de la PME/PMI. Les étu-

des menées ces dernières années sont généralement unanimes quant au taux de financement des projets de création d'entreprises qui ne dépasse pas la moyenne des 50%.

En outre, les mesures fiscales et réglementaires mises en œuvre ces deux dernières années par le gouvernement n'ont fait que compliquer davantage la tâche aux entreprises économiques. C'est le cas de l'instauration en 2009 du crédit documentaire comme moyen exclusif de financement des importations ou les nouvelles mesures fiscales que prône systématiquement le gouvernement. Telles sont donc les contraintes auxquelles les pouvoirs publics doivent s'attaquer à court terme pour espérer la relance d'un secteur souvent présenté par le discours officiel comme alternative principale à la rente pétrolière qui est

loin de garantir la stabilité de l'économie à long terme.

Depuis son lancement en 2002, faut-il le noter, «le Doing Business analyse les petites et moyennes entreprises au niveau national et mesure la réglementation s'appliquant à celles-ci sur tout leur cycle de vie. Doing Business et le modèle type de coût sont les seuls outils standard utilisés dans un large éventail de territoires pour mesurer l'impact des réglementations édictées par les pouvoirs publics sur l'activité des entreprises», explique la Banque mondiale, initiatrice du projet.

El Watan 08 novembre 2010

Les Investissements Directs Etrangers boudent l'Algérie

Hamid MOHAN

La politique protectionniste, adoptée par l'Algérie depuis 2009, a eu un impact négatif sur le comportement des investisseurs étrangers : en neuf mois, seuls 8 projets ont été détectés et avec une baisse de plus de 25% des montants annoncés.

Selon le bilan du 3ème trimestre 2010 de l'Observatoire des investissements et partenariats en Méditerranée (Anima-Mipo), [...], le nombre d'annonces d'investissements dans les pays du Maghreb devrait retrouver, fin 2010, son niveau de 2008, mais les flux annoncés sont en chute libre [...].

La baisse des montants annoncés concerne les quatre pays maghrébins, mais en nombre de projets d'investissements, la hausse est forte en Tunisie (92 annonces en 3 trimestres contre 78 pour l'année 2009), au moment où elle est sensible au Maroc. En revanche, l'Algérie et la Libye enregistrent, selon le rapport, une contre performance, avec une baisse de plus de 25%. Plus encore, «l'Algérie est le seul pays MED où la baisse du nombre de projets d'investissements se double d'une diminution du nombre de partenariats, en l'occurrence très marquée : seulement 8 projets détectés en 9 mois contre 35 en 2009.

Cette baisse a été prévisible du moment où l'Algérie avait décidé de renforcer les mesures protectionnistes à l'encontre des IDE, [...]. L'exigence d'un partenariat 51-49% en faveur de la partie algérienne dans tout projet d'investissement étranger était souvent mise à l'index. D'ailleurs, le constat établi récemment par la mission du FMI confirme de manière plus précise les répercussions négatives du nouveau cadre législatif régissant l'investissement sur l'évolution des IDE en Algérie.

Selon les experts du FMI, les IDE ont chuté de 60% durant l'année écoulée. «Il est vrai que cette baisse in-

tervient dans un contexte mondial de crise, marqué par le recul des IDE à travers le monde en 2009, mais il faut reconnaître tout de même que ces nouvelles mesures introduites par le gouvernement algérien ont eu un impact négatif sur le comportement des investisseurs étrangers. Il y a toujours une inquiétude qui plane», avait déclaré le chef de la délégation du FMI qui estime que la valeur des projets d'investissements étrangers recensée en 2009 s'est établie à 258 millions de dollars. Sur un autre chapitre, Anima-Mipo a relevé une baisse en valeur des projets d'IDE dans les

pays MED. Selon ce bilan, les montants des projets annoncés par les neuf partenaires du sud de la Méditerranée, plus la Libye et la Turquie, sont de 20,4 milliards d'euros jusqu'au 30/10/2010, contre 28,6 milliards d'euros en 2009, soit -5%. Le nombre d'annonces de projets repart, par contre, à la hausse avec 581 projets détectés au cours des trois premiers trimestres 2010, contre 542 au total en 2009, soit +43% sur toute l'année. [...].

Le Courrier
L'INFORMATION AU PROTOCOLE d'Algérie

11 novembre
2010

L'Etat devra abandonner son statut d'actionnaire principal

[Extrait d'un entretien accordé par Réda Amrani, Consultant en économie industrielle]

-Quelles sont les possibilités qui se présentent pour l'industrie algérienne actuellement ?

Notre industrie reste extravertie car une immense partie de ses inputs est importée et un grand retard s'est accumulé au niveau des industries de base chimie, pétrochimie, engrais, sidérurgie, non ferreux, automobile et industrie mécanique pourvoyeuses de biens intermédiaires pour les PMI. Il y a là un réel marché pour le gaz naturel algérien en ces périodes de concurrence du gaz non conventionnel, car ces industries sont énergétivores et permettent non seulement de pourvoir aux besoins locaux mais permettent aussi une exportation réellement maîtrisable et profitable de l'énergie sous forme de produits pétrochimiques, d'engrais, d'acier, d'aluminium, de verre et même de fibres synthétiques. Les industries manufacturières grandes pourvoyeuses de main d'œuvre sont elles aussi en léthargie que ce soit au niveau des secteurs publics et privés. Là aussi il existe des opportunités réelles de reconquête du marché intérieur et même de l'exportation à travers des partenariats que rendront possibles les investissements de mise à niveau des industries et des institutions en charge de la logistique de transport et de la normalisation. [...].

-Que vont apporter les nouvelles dispositions du code des marchés publics ?

[...] favoriser les entreprises locales d'études, de réalisation et de production. Cela est pratiqué partout à travers le monde et permet notamment la création locale de postes d'emplois, l'émancipation technologique et le développement serein des entreprises locales à capitaux publics, privés ou mixtes. Cette question appelle aussi un autre développement car les investissements envisagés par le plan quinquennal 2010-2014 dépasseront les 60 milliards de dollars par an dont une très large majorité d'investissements publics. Il s'avère nécessaire de faire un vaste inventaire des potentiels algériens en études et réalisations par rapport aux besoins en la matière induits par cet immense programme quinquennal. Ce travail permettra d'identifier les écarts en termes de capacités humaines et matérielles, de booster les entreprises actuelles du secteur public comme du secteur privé et d'évaluer les besoins en formation, en investissements organisationnel et matériels ainsi qu'en besoins de partenariat technologiques et commerciaux bien ciblés. [...]

El Watan

08 novembre
2010

Le point de vue d'un juriste

A propos de l'article 144 bis 2 du code pénal

Si tu es chrétien, tu n'as qu'à changer de pays !» dira un magistrat à l'un des non-jeûneurs ayant comparu devant le tribunal d'Aïn El-Hammam (Tizi-Ouzou).

Lyes SAM

Grave incitation à la haine de la part de celui qui est censé garantir à tous et chacun, en vertu des principes de légalité et d'égalité, la sauvegarde de leurs droits fondamentaux. Depuis l'insertion de l'article 144 bis 2 dans le code pénal algérien, par la loi 06-23 du 20 décembre 2006, on assiste à une pratique attentatoire aux droits humains les plus fondamentaux, à savoir la liberté de conviction. En effet, plusieurs citoyens ont été surpris par les forces de l'ordre, puis arrêtés, déférés devant les tribunaux pour le seul motif : non-observation du jeûne. Cette pratique illégale et arbitraire soulève deux questions principales. La première est relative à la contradiction des poursuites pénales elles-mêmes (pas l'article lui-même) avec la liberté de culte et de conscience, pourtant garantie par l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par l'Algérie, et reconnu par l'article 36 de la Constitution. Au-delà de toutes considérations d'ordre religieux, moral, ou politique, la seconde est liée à l'interprétation erronée, voire même incompatible aux faits, objet de la poursuite, de l'article 144 bis 2 qui sert de fondement de l'engagement de l'action publique. Cette deuxième question interpelle tout juriste et praticien de droit, et mérite à notre avis d'être analysée d'un point de vue strictement juridique.

I- L'absence d'un fondement légal de la poursuite pénale

Le premier alinéa de l'article 144 bis 2 dispose que : «Est puni d'un emprisonnement de trois ans à cinq ans et d'une amende de 50 000 DA à 100 000 DA, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque offense le Prophète (Paix et salut soient sur lui) et les envoyés de Dieu ou dénigre le dogme ou les préceptes de l'islam, que ce soit par voie d'écrit, de dessin, de déclaration ou tout autre moyen». A la lecture de ce texte, nous constatons aisément qu'il ne contient aucune mention expresse au fait de ne pas jeûner. Suivant le principe de la légalité pénale, un principe clé du droit pénal contemporain, nul ne peut être poursuivi et condamné pour des faits qui, au moment où ils ont été commis, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international *Nullum crimen, nulla poena sine lege*. En vertu de ce principe, la loi (écrite bien entendu) est la source formelle unique de droit pénal qui exclut définitivement de son champ les autres sources du droit, telles qu'elles sont énumérées par l'article premier

du code civil.

Ainsi, l'engagement de l'action publique dans ce cas de figure et la condamnation, s'il y a lieu, est infondée juridiquement, et constitue une atteinte au principe de la légalité des infractions et des peines, universellement admis, garantie et repris par les articles 46, 140, et 142 de la Constitution, et réaffirmé par l'article premier du code pénal stipulant : «Il n'y a pas infraction, ni de peines ou de mesures de sûreté sans loi». Par conséquent, et à défaut d'une loi incriminant expressément et directement le non-respect du jeûne, on se poserait dès lors la question suivante : comment est-on arrivé à une interprétation permettant l'exercice de l'action publique sur la base de l'article 144 bis 2 ?

II- Une fausse interprétation de l'article 144 bis 2

Toutes les lois doivent être interprétées afin d'assurer leur application. Cependant, l'interprétation de la loi pénale revêt une particularité indéniable quant à la méthodologie à suivre. A ce titre, le juge pénal doit chercher le sens exact du texte lacuneux, et se limite à une lecture «stricte» et «littérale» des lois pénales *poenalia sunt restringenda*, et enfin il ne devrait jamais interpréter un texte obscur par analogie. Ce pouvoir interprétatif restrictif trouve son essence dans le principe de la séparation des pouvoirs ; le législateur est le seul créateur des lois, le juge se chargera de leur application. A moins que le juge pénal ne s'adonne à une lecture théologique des textes.

Une lecture théologique de l'article 144 bis 2

Cette méthode d'interprétation consiste à interpréter la règle pénale en fonction de la volonté du législateur *ratio legis*. En d'autres termes, le juge doit rechercher les raisons et la finalité poursuivie par l'auteur de la règle pénale. Pour ce faire, le juge pénal consulte le plus souvent les travaux préparatoires. Pour ce qui est de l'article objet de notre étude, il nous semble que le législateur n'avait pas l'intention d'incriminer le fait de rompre le jeûne, sinon qu'est-ce qui l'aurait empêché de le faire en usant d'un texte clair ? L'objectif du législateur à travers cette disposition est de protéger les envoyés de Dieu, et les préceptes de l'islam contre tout outrage public, comme l'indique le Titre même de section I du chapitre V et ce, que ce soit par voie d'écrit, de dessin, de déclaration, ou tout autres moyens, lorsqu'ils sont de nature offensifs et outrageux. L'expression «ou tout autre moyen», quoi qu'elle

laisse le champ ouvert à toute interprétation extensive, force est de constater qu'elle n'est nullement liée à l'objet de la présente protection pénale. Bien au contraire, elle se réfère essentiellement à la liste énonciative des moyens de l'outrage ou d'offense indiquée également dans les articles 144, 144 bis, et 147.

D'ailleurs, lors du procès du 21 septembre dernier, le procureur près le tribunal d'Aïn El-Hammam insista sur le fait de rompre le jeûne publiquement, en justifiant les poursuites par une plainte ou une dénonciation de la part des citoyens contre ces non-jeûneurs. Cet argument est fallacieux, et vient, a contrario affirmer l'illégalité des accusations, puisque l'article 144 bis 2/2 dispose que le ministre public peut engager d'office l'action publique, en l'absence même d'une plainte. N'est-ce pas là une manière de se désengager de ses responsabilités face à la mobilisation citoyenne ?

Une lecture extensive ?

Considérant que le jeûne est l'un des piliers de l'islam, le non-respect de ce précepte est une atteinte à l'islam lui-même. Tel est le raisonnement interprétatif suivi par la justice pour légitimer les poursuites pénales contre les non-jeûneurs.

De ce fait, au lieu de se contenter d'une interprétation *stricto sensu* du contenu de l'article 144 bis 2, nos juges-législateurs se sont accaparés le pouvoir de producteurs des lois pénales, jusqu'alors domaine réservé exclusivement au législateur en vertu de l'article 122/7 de la Constitution.

Ainsi donc, le raisonnement jurisprudentiel consacré dans cette affaire conduirait à la condamnation également de tout citoyen non pratiquant de la prière, et ceux qui ne se sont pas acquittés de la «Zakat», ou tout autres préceptes !

Pour conclure, toutes les voies d'interprétation suivies mèneront au même résultat : illégalité et non-conformité des actes objet de la poursuite avec l'article 144 bis 2. Une lecture stricte du texte vaudrait absence de fondement légal de la poursuite. Une lecture extensive de l'article en question conduirait à remettre en cause un autre principe d'une valeur constitutionnelle supérieure : la liberté de conscience et de religion.

العنف في الشوارع وأماكن العمل يطبع يوميات الجزائريات



المجتمع الجزائري، انطلاقاً من حرب التحرير ومروراً بالمرحل التي تلتها، مضيئة أنها استندت إلى السياق السوسولوجي والبيئي الذي يعيشه الجزائريون لتفسير انتشار ظاهرة العنف بهذا البلد الذي تعاني فيه امرأة بين 10 نساء من مختلف

ص. بورويلا

امرأة من 10 تتعرض للعنف باختلاف أنواعه في الجزائر

أكدت، أمس، السيدة رشيدة مانجو المبعوثة الخاصة للأمم المتحدة، أن المشاكل التي شملها تقرير نظيرتها التي سبقتها قبل 03 سنوات الخاص بوضع المرأة في الجزائر، تمثل في مسألة تعرض فئة كبيرة من النساء للتحرش في العمل وفي الأماكن العامة والشارع، ناهيك عن تسجيل أنواع من العنف الأسري، مشيرة إلى أن امرأة من بين 10 بالجزائر تتعرض للعنف باختلاف أنواعه.

نشطت السيدة رشيدة مانجو المبعوثة الخاصة للأمم المتحدة ندوة صحفية أمس بمقر وكالة الأنباء الجزائرية، عرضت خلالها النقاط العريضة لأهداف زيارتها للجزائر، والتي جاءت بعد 03 سنوات من الزيارة التي قامت بها الممثلة السابقة لبلدنا في إطار مهمة لتقييم مسألة العنف الممارس ضد المرأة بالجزائر.

وعن هذا النوع من العنف، أكدت السيدة مانجو أنه لا يمكن التطرق إليه بمعزل عن الواقع الذي عايشه

كيفية التعامل معها عن طريق التكفل بأصحابها لحمايتهم ومعاقبة المتسبب فيها، لتضيف أنها ستقدم تقريراً مفصلاً عن مهمتها بالجزائر في جويلية 2011 لمجلس الأمم المتحدة، وستضمنه معلومات عن حادثة حاسي مسعود التي تسعى للحصول على معلومات واقعية عنها، خاصة وأن ما تحصلت عليه عند تفقدها لعين المكان كان عبارة عن معلومات متضاربة لن تفصل فيها قبل الحصول على رؤية صحيحة.

أنواع العنف، يتصدرها العنف المنزلي، والتحرش بها من قبل الزملاء في أماكن العمل، ناهيك عن تعرضها للتحرش بالشوارع والأماكن العمومية.

كما أشارت المتحدثة إلى أن غياب شراكة بين ممثلي المجتمع المدني والحكومة، ساهم في انتشار عديد الظواهر الاجتماعية ومن بينها العنف ضد المرأة، مقترحة إنشاء مركز وطني للمرأة والطفل، مضيئة أن العنف ظاهرة عالمية ولا تكاد تخلو منه أية دولة من دول العالم، وأن 40 ممثلاً في مثل منصبها يتلقون باستمرار شكاوى يتعاملون معها عبر الاتصال بالحكومات مع الحرص على معرفة

11 نوفمبر 2010



La Nouvelle Revue de Presse est sponsorisée par :

La Maison de la Culture Scientifique

22, rue Mahfoud Kettou, coopérative El Mebnia,
Bir Khadem

Nous les remercions vivement

Peut-on parler de journalisme « professionnel » en Algérie ?

Le journaliste américain George Atwell Krimsky qui avait effectué, il y a quelques années, une visite en Algérie, s'est déclaré extrêmement surpris des « changements positifs » opérés dans la presse algérienne.

Ahmed CHENIKI

Cet ancien correspondant de A.P (Associated Press, l'une des principales agences de presse au niveau mondial) ne tarit pas d'éloges sur la liberté de ton des organes de presse qui commencent à s'imposer sur la scène médiatique. Il a, dans un entretien accordé à El Watan, insisté sur des éléments essentiels dans la pratique journalistique : responsabilité, service public, vérité, éthique journalistique et techniques rédactionnelles.

Il est des termes qui se conjuguent tellement à des réalités abstraites qu'ils perdent ainsi leur sens. La notion de liberté reste marquée par des équivoques et des glissements sémantiques et lexicaux très sérieux. Souvent, on entend des journalistes protester contre l'absence de sources alors que c'est lui-même qui doit chercher l'information en utilisant tous les moyens possibles pour atteindre son but. La quête de l'information implique une formation conséquente car celle-ci doit être vérifiée et revérifiée avant d'être digne d'être publiée. L'usage des mots n'est pas aussi simple et facile que certains ont tendance à le penser. L'omission d'une virgule dans une dépêche a été à l'origine de la plus longue guerre européenne de l'Histoire. Ainsi, liberté rime avec responsabilité. Responsabilité devant les faits à publier et devant le lecteur. Aujourd'hui, dans notre presse encore marquée par un flagrant manque de professionnalisme, l'insulte et l'invective s'érigent en véritables règles de conduite. Le lynchage de personnes ou de structures, sans aucun travail d'investigation préalable, n'obéit à aucune règle professionnelle d'autant plus que la vérification et la critique des sources n'ont pas lieu. Dans certains journaux anglo-saxons, on exige du journaliste une grande distance avec les faits et un éloignement permanent des espaces de décisions politiques et économiques, ce qui l'empêcherait de fréquenter les hommes politiques, les généraux et les décideurs. Toute proximité avec ces univers rendrait son projet sujet à caution, discutable et trop peu crédible. N'est-il pas utile d'appliquer la même logique dans nos écrits journalistiques, évitant ainsi de faire le jeu volontaire ou involontaire des tribus politiques ? Le journalisme est l'espace privilégié du manque et de la frustration. C'est aussi

le lieu de l'humilité. M. Krimsky qui a une longue expérience dans l'écriture journalistique, contrairement aux journalistes français souvent prisonniers du commentaire, de la profusion des adjectifs et du compagnonnage des hommes politiques et du monde de l'argent, va droit au but en usant, certes, d'expressions euphémiques, et en ciblant les vrais problèmes de la presse en Algérie qui sont résumés dans ces mots-clé qui marquent la réflexion de cet homme : manque de responsabilité, mauvaise gestion de l'information, absence d'investigation et non maîtrise des techniques rédactionnelles et de l'outil linguistique. M. Krimsky n'est pas Christine Ockrent, directrice générale déléguée de France 24, trop piégée par ses amitiés politiques et ses fréquentations de certains milieux économico-financiers, qui a vu El Watan lui accorder deux articles, d'ailleurs redondants, allant dans le sens de la promotion de son produit.

La jeunesse des équipes rédactionnelles souvent non formées ni soutenues par les anciens dont un nombre important manque tragiquement d'expérience, l'absence de recul devant l'information et de politiques éditoriales cohérentes donnent l'impression au lecteur qu'il est en présence de tribunes partisans et politiques. Le tract se substitue à l'article journalistique. Les adjectifs qualificatifs et possessifs, le passé simple, le présent de narration, l'impératif et les formules prescriptibles, lieux exceptionnels dans l'écriture journalistique, se muent en espaces communs. Le conditionnel est souvent malmené alors qu'il se transforme souvent dans certaines situations de communication, en indicatif. Quand on écrit : « X serait un escroc » ; au niveau de la réception, la formule devient tout simplement : « X est un escroc ».

Le journalisme n'est pas le lieu où se manifestent les états d'âme et les formules sentencieuses qui réduisent souvent un propos fondamental à quelque tournure phrastique, hautement marquée subjectivement. Le lecteur n'a, nous semble-t-il, cure des luttes de

chapelles que se lancent les pro et anti SNJ (Syndicat National des journalistes) ou les pro et anti conseil de l'éthique. L'écriture journalistique a horreur des drôleries partisans caractérisant certaines interventions et de la gymnastique et des contorsions lexicales marquant des écrits, pleins de mots difficiles et manquant tragiquement de rigueur et de concision. Souvent, la transition d'un fait à un autre pose sérieusement problème, trahissant une grave méconnaissance des techniques d'écriture. La confusion entre les différents genres (reportage, commentaire, éditorial, enquête?) est courante. M. Krimsky qui est l'un des trois fondateurs de The International Center for Journalists (ICFJ) avait apporté, lors de son passage à Alger avec l'organisation non-gouvernementale Freedom House, son expérience comme gage aux journalistes algériens qui découvriraient, du moins certains d'entre eux, la spécificité de l'écriture journalistique anglo-saxonne qui se distingue du style trop bavard de nos voisins français. Il a insisté sur l'importance de l'investigation et du reportage qui sont les éléments essentiels de l'écriture journalistique. Comme il n'a pas raté de soulever la question du service public souvent confondue chez nous avec le secteur public. Tout journal, privé ou public, est, en principe, concerné par cette obligation de service public qui ne semble pas jusqu'à présent marquer les consciences. Les journaux devraient prendre en charge leurs journalistes, notamment dans la maîtrise de l'outil informatique.

Écrire des articles ne se limite pas à un alignement simple de mots et de phrases, mais obéit à plusieurs logiques qui s'interpénètrent, se complètent et donnent vie à un texte où les failles et les « trous » sont obstrués par une vérification répétée de l'information. Les journaux sont-ils disposés à se lancer dans ce type d'écriture, c'est à dire dans le journalisme ? Il est nécessaire de payer le prix.

Le patrimoine culturel en péril

[Des sites archéologiques pillés en Algérie]

Des fouilles clandestines sont pratiquées [...] sur des sites [...] non protégés. Des pièces archéologiques [...] atterrissent chez des [...] réseaux de pillage organisés [...] Soixante dix-huit pièces archéologiques ont été récupérées, dans la wilaya de Guelma par les éléments de la gendarmerie nationale, qui avaient tendu une souricière à une bande de trafiquants. Cet énième coup porté aux pilliers, organisés [...] en réseaux ayant des ramifications à l'extérieur du pays, ne révèle qu'une infime portion du gros trafic qui est en train de dépecer le patrimoine antique du pays. Les wilayas de l'Est, [...] sont les premières ciblées. [...] La proximité avec la frontière tunisienne ouvre des brèches dont l'existence est [...] signalée [...].

GROS TRAFIC A TEBESSA

La région de Tébessa renferme plus d'une centaine de sites archéologiques. C'est un véritable musée à ciel ouvert, qui demeure sans surveillance [...]. Un archéologue qui connaît bien la région, nous déclare à ce propos : « Des milliers de pièces léguées par les civilisations romaine, byzantine, arabe ou autres sont chaque année livrées à un pillage en règle, et un véritable commerce juteux des trafiquants qui opèrent une véritable saignée de ces biens culturels. Le trafic, qui ne date pas d'hier, est encouragé par des collectionneurs européens. Ce sont des commanditaires qui incitent, par le biais de tunisiens, certains habitants des frontières à effectuer des fouilles clandestines, surtout dans les sites non surveillés se trouvant dans des zones éparses. » Peu à peu, ce trafic s'est organisé, allant jusqu'à utiliser des cartographies. Avec la complicité de tunisiens et d'européens, des algériens se présentent, cartes en main, se faisant passer pour des archéologues, afin de subtiliser en toute tranquillité des objets précieux tels que des têtes en marbre, des poteries et autres, au niveau des différents sites de la ville de Tébessa. Ces réseaux recourent également à la contrefaçon. Un membre de l'association Minerve pour la sauvegarde du patrimoine archéologique explique à ce propos : « Cette méthode consiste à photographier une pièce archéologique en 3D pour en faire une copie ; celle-ci remplacera la pièce authentique dans les musées. » [...] Depuis qu'une brigade spécialisée dans la préservation des biens culturels a été mise en place dans les trois institutions : la gendarmerie, les douanes et la police, l'étau tend à se resserrer sur les trafiquants. Ainsi, une pièce archéologique datant de l'époque romaine a été récupérée en septembre dernier par la brigade

Dossier EL WATAN

de la lutte contre le trafic des biens culturels ; l'objet en question, en bronze, représente la tête du christ et est estimé à 5 millions de dinars. Par ailleurs, [...] un réseau de trafic de pièces archéologiques a été démantelé par la brigade de la recherche de la gendarmerie dans la commune de Ouenza. Neuf personnes spécialisées dans ce trafic ont été



arrêtées à Oued El Gassab [...], wilaya de Souk Ahras. [...] Cinq pièces de valeur, en l'occurrence des statuettes en bronze, un chandelier juif et d'autres pièces remontant à l'époque romaine, ont été récupérées. [...] Peu de temps, avant, de nombreuses pièces romaines avaient été subtilisées d'un site archéologique dans la commune d'El Houidjbet et les auteurs présumés de ce vol sont, affirme-t-on, de nationalité tunisienne. Une enquête sera enclenchée par les services de la gendarmerie nationale et, un an plus tard, plus de 53 pièces de monnaie et une statuette datant de l'époque romaine seront récupérées par les services de police à Tébessa, alors qu'elles étaient sur le point d'être acheminées vers la Tunisie. Cela sans, sans compter le nombre important d'opé-

rations avortés de fouilles suspectes au niveau des sites archéologiques. C'est le cas de la mise en échec, début 2007 à Tébessa, d'une opération d'exportation frauduleuse d'objets composés d'une colonne portant des inscriptions romaines, des jarres, des pierres gravées d'inscriptions byzantines et d'autres datant de l'ère préhistorique. Sur les sites de Gastel, d'Elma Labiod, de Tébessa et de Besseriani, à l'extrême sud de la wilaya, des pièces de monnaie, des poteries, des sarcophages, des pans de mosaïque... ont été détournés par des inconnus [...]. La statue de l'Etoile filante (une femme nue) a disparue il y a 15 ans de cela et a été cédée à un prix dérisoire à un italien, qui l'attendait sur le sol tunisien [...]. On citera le cas de la statue de Jeanne d'Arc, debout, portant une lance à la main, qui avait également disparu.

Lakehal Samir

SITES VANDALISÉS À SOUK AHRAS

Des chasseurs de trésor, en quête de pièces d'or, sacquent des mausolées et auditoriums qui remontent à l'antiquité. Des jarres, des statues et des ustensiles, restés miraculeusement intacts depuis l'ère numide ou romaine, sont brisés à coup de pioche. Djalel Khechab, un universitaire, [...] a insisté sur le travail [...] d'atténuer [...] les atteintes à cette richesse nationale. Il [...] préconise des sorties sur site. [...] Le club de réflexion et d'initiative (CRI) a soulevé un autre écueil [...] : « Des statues, des pièces de monnaie et des ustensiles ont été transférés au musée de Guelma [...] Certains en ont fait des objets ornementaux de batisses privées [...], a expliqué Ammar Djabourabi, un membre du CRI.

Djafri. A

LES TRESORS PERDUS DE SKIKDA

Skikda a subi une véritable razia. Cette hémorragie a été entamée par le colonisateur le 7 octobre 1838 quand des pans [...] de l'antique Russicade furent engloutis pour servir de soubassement à des constructions. La caserne de France, l'hôpital et le lycée Nahda, ont été érigés sur les ruines romaines. Le massacre... continuera après l'indépendance... Le ton est donné au cours de la nuit du 25 décembre 1996, quand ... neuf têtes en marbre ... sont dérobées du dépôt du musée au centre culturel Ahcène Chebli. Deux ont été retrouvées par l'Ontepol, l'une en Allemagne et l'autre à New York. Les sept autres demeurent introuvables. En 1962, le musée de Skikda comptait plus de 1200 pièces archéologiques répertoriées. Aujourd'hui, il n'en reste que 400. En 1967, l'archéologue Khadra avait inventorié un authentique trésor qui ornait un des bureaux du théâtre communal. Ce trésor comptait des bijoux, mais surtout une rare collection appelée « Les verres de Russicade » [...]. L'archéologue s'était étonnée qu'une telle richesse soit laissée dans la bâtisse du théâtre, ... qui n'était gardée que par un vieux gardien. Moins de quatre années après, plus aucune trace de ce trésor. La dilapidation s'est étendue à des sites entiers. L'exemple que les skikdis gardent en mémoire douloureusement, en mémoire, reste ... la destruction des « magasins de l'anone », à Stora, en 1989, quand des bulldozers ont détruit un authentique site archéologique pour y ériger des constructions. A Guerbès, sur la côte, selon un cadre de la direction de la culture, les élus locaux ont utilisé au cours des années 1990 l'espace occupé par une remarquable mosaïque romaine pour y ériger une hideuse baraque. Cette dernière devait servir de poste de secours lors des saisons estivales. La même source évoque le sort réservé aux restes archéologiques de la grande cité Celtianus à Béni Oulbène, dans le sud... Plus récemment, la même source évoque avec amertume la destruction en 2007 d'un important site à El Henchir ... « d'après les écrits en notre possession, il s'agirait d'une tombe qui remonterait à l'ère romaine... elle contenait d'importants objets qui ont été engloutis avec la tombe lors des travaux de réalisation du projet de périmètre d'irrigation de Zit Mba ».

DES STATUES DE MAITRE SACCAGEES

Un véritable crime contre le beau se commut au grand jour, Un crime dont sont coupables les élus locaux, l'administration et la société civile. La statue la plus prestigieuse est celle du sculpteur Emile-André Boisseau. Intitulée « Le philosophe grec Diogène brisant son écuelle à la vue d'un enfant qui boit dans sa main ». L'œuvre réalisée à la fin du XIXe siècle pour être exhibée à Paris lors de l'exposition universelle de 1900. Elle séjournera au Panthéon, avant de se retrouver à Skikda lors des célébrations du centenaire de la colonisation. La statue est délaissée aujourd'hui comme un vulgaire amas de pierre à la rue Zighoud Youcef.

La représentation en marbre du philosophe a déjà perdu son nez, ses deux bras et ses orteils [...] La sculpture de Taluet, représentant le Gaulois... commandée par l'ancienne



mairie et inaugurée le 7 juin 1879... n'a pas échappé au lynchage puisque Brennus ne repose désormais que sur un seul pied, l'autre ayant été amputé. Une autre œuvre du sculpteur Eugène Thyvier, intitulée « le rêve » ne garde que son buste.

Ouahab Khider

ABDERRAHMANE KHELIFA
« La plupart des pièces volées prennent le chemin de la Tunisie »

On assiste ces derniers temps au démantèlement de réseaux de trafiquants du patrimoine archéologique. Quelle est l'ampleur de ce phénomène ? Peut-on quantifier les pertes ?

Ce n'est que la partie visible de l'iceberg... La majorité de ces sites ne sont pas gardés... Nous avons des sites tout au long de la frontière algéro-tunisienne. Je peux citer

Thagaste, Thagura, Gastel, Ad Mercurum, Theveste, Madaure, Tubursisu Numidarum...

Les réseaux démantelés se trouvent souvent à proximité de la frontière avec la Tunisie. Sommes nous face à des filières internationales spécialisées dans le trafic ?

Oui, la plupart de pièces volées prennent le chemin de la Tunisie. D'ailleurs un journal français avait fait état d'un gros trafic de pièces tenu par une bande... Les pilliers prennent des commandes, ensuite ils saccagent les sites...

Quelles sont les pièces archéologiques les plus ciblées des trafiquants et pourquoi ?

Tout ce qui est antique peut rapporter beaucoup d'argent. En 1995, on avait volé 9 têtes appartenant à la famille des Sévère du musée de Guelma. A ce jour, elles n'ont pas été récupérées.

Le constat nous renvoie aux mécanismes de protection de ce patrimoine national. Quelles seraient, selon vous, les mesures adéquates à prendre pour parer à ce fléau ?

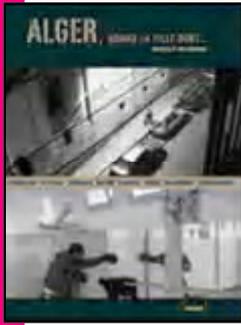
Si les musées bénéficient de moyens de surveillance plus ou moins efficaces, il n'en est pas de même pour les sites archéologiques situés en dehors des grands centres urbains... Seuls les responsables archéologiques peuvent quadriller le pays efficacement... On ne peut surveiller à partir d'un ministère... Le travail de terrain est essentiel et vital pour enrayer un trafic qui prend de l'importance... Bien sûr la sensibilisation auprès des services de sécurité est une donnée qu'il ne faut pas négliger, en plus de celle des populations qui vivent près des sites. Les différentes lois par l'Unesco depuis 1970, concernant les mesures à prendre pour interdire l'importation, l'exportation de propriété illicites de biens culturels avec la nouvelle convention Unidroit (1995), ainsi que la collaboration d'Interpol, n'ont pas réussi à atténuer ce trafic de biens culturels qui ampute notre pays de sa culture matérielle.

Propos recueillis par Hacem Ouali

[BIBLIOGRAPHIE]

Alger, quand la ville dort

Barzakh, Décembre 2010, 208 pages



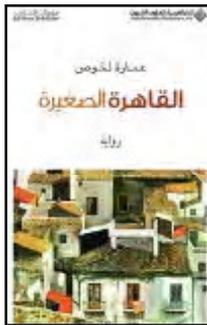
Recueil de nouvelles et de photographies, signé collectivement par : Kaouther Adimi, Chawki Amari, Habib Ayyoub, Hajar Bali, Kamel Daoud, Ali Malek et Sid-Ahmed Semiane et de photographies signées Nasser Medjkane et Sid-Ahmed Semiane. Composé de sept histoires illustrées, ce recueil est inspiré d'une atmosphère et d'un climat

lugubre, tournant autour d'Alger et de ses facettes cachées. «Nous avons imaginé une sorte de synopsis portant un clin d'œil au film, dit à propos de ce livre Salma Hellal (co-directrice des éditions Barzakh), Quand la ville dort de John Huston. Alors, nous avons demandé à chaque auteur de faire une nouvelle

عمارة لخصوص: القاهرة الصغيرة

دار الاختلاف، الجزائر، 2010

القاهرة الصغيرة.. هو جميل لبيساطته و أكثر لعمق موضوعه. قد يخيل للبعض أن ما يتقص هذه الرواية هو محور رئيسي تحبك عليها القصة، فهو بالفعل نقلنا من موضوع لآخر من دون سابق إنذار، فنتحول من اشكالية معاناة المهاجرين العرب في أوروبا إلى اشكالية الإرهاب، إلى إشكالية التدين اللامسؤول، إلى أشكالية المرأة الشرقية، إلى اشكالية العنصرية، إلى اشكالية الطلاق الخ. دون التركيز فعلا على أية منها، وكأننا



بصد مطالعة كشكول ملاحظات و ليس رواية بمعناها التام و الكامل و مع ذلك استطاع عمارة لخصوص أن يصيب هدفه في نهاية المطاف و هنا أتكلم من وجهة نظري الخاصة) فللرواية محور رئيسي، قد يكون مستترا، و لكن هو ذا ما يدركه القارئ مع اقتراب نقطة النهاية ألا و هو القارئ نفسه، فيدرك كم هو ساذج و ذاتي، فكل منا ينظر إلى غيره من منطلقه الخاص، من منطلق الصورة التي يحتويها جسده، فيقبل من مثله و يعادي من يختلف عنه

مهدي سويح

Moyen-Orient, n°7

Algérie, une transition sans fins



Editée par Arion groupe, la revue Moyen-Orient aborde les questions de géopolitique, de géoéconomie, de géostratégie du monde arabo-musulman. Le numéro 7 d'août-septembre 2010 a consacré tout un dossier à l'Algérie : « une transition sans fins » : « Presque 10 ans après la fin de la décennie noire marquée par les violences islamistes, nous avons voulu savoir où en était politiquement et économiquement le pays. »

[FILMOGRAPHIE]

Algériens du monde, 5 parcours, UNE dynamique.

Réalisé par : Ilyes HALFAOUI

Durée : 50 minutes



Ils sont cinq personnalités algériennes, au parcours tout aussi riche les uns que les autres. A priori, leurs destins sont différents, néanmoins quelque chose les lie ; Ils travaillent dans les nouvelles technologies, la finance, l'environnement, la gastronomie et la littérature...et ils sont Algériens du monde.

Ilyes HALFAOUI, natif d'Oran et diplômé d'une prestigieuse école d'informatique à Paris, a été confronté, très jeune, aux obstacles que rencontrent la plupart des étudiants étrangers en France, où réussir relève de l'exploit et où les échecs sont nombreux. Avec ce film, il va à la rencontre de ses aînés pour connaître les clés de leur réussite.

lefilm.algeriensdumonde.com

[DISCOGRAPHIE]

Banis au pays des merveilles

Genre : Alternative / Hip Hop / Rap

Date de sortie : 2010

BOURBIA ANIS

Alias Machin Gun
Alias BANIS est un membre du groupe de rap algérien T.O.X composé de FADA VEX et Dj REDHA JAY. Cet ancien adhérent du CDES d'Oran a fait ces premiers pas



dans le rap dans les années 90. Nourrie au rap « middle school », BANIS a à son actif plusieurs albums, compilations, collaborations et mix-tapes avec T.O.X. Une plume et une technique très distinguées il a su s'imposer dans le paysage du rap algérien d'une manière concrète. Exploitant plusieurs horizons musicaux : Trip Hop, Jazz, Soul, Gnawi, Blues, Gasba, Rock, Breakbeat et Hip Hop cet album s'annonce très différent de ce qui a été fait dans le domaine du rap en algérie.